

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 09 juillet 2019 à 18h30 au siège du District de la Gironde à Bruges.

Présents : MM. GRENIER Patrick, Président de la C.D. de l'Arbitrage – BADAUT Serge – BANEY Hubert – BARRIERE Claude – DUPIOL Alain – GAUDET Michel – LANZERAY Pierre – LEMAIRE Philippe – VIDAL Patrick – VAISSEAU Michel.

Assistent : Mme RENON Sandra – BOULTHAM Siham.

Excusés : Mme RABOISSON Monique – MM. DIAS Nelson – HAUTIER Benjamin – RABOISSON Michel – ROUMIER Maxime – SARRAUTE Romain – SEINCE Jean-Yves – ZOLOTA Samir.

Début des travaux : 18h30 par Monsieur GRENIER Patrick.

Ordre du jour :

- Intervention du président de la CDA
- Point sur les renouvellements
- Point sur la saison prochaine
- Intervention du président de la CDSA
- Intervention de la CTRA
- Tour de table

1. Intervention du Président de la CDA.

Monsieur GRENIER Patrick a participé à une réunion des présidents de CDA le samedi 06 juillet 2019 à Puymoyen en présence du Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Monsieur GRENIER Patrick en profite pour remercier les arbitres féminines du district de la Gironde de Football ayant pu participer, malgré une convocation tardive, au premier rassemblement des arbitres féminines organisé par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine le même jour à Puymoyen.

La Ligue de Football Nouvelle Aquitaine a décidé de créer un pôle arbitrage féminin. Toutes les arbitres féminines seront arbitres de ligue. Elles seront affectées dans l'une des 2 catégories créées :

- La catégorie Régional 1 rassemblant les arbitres féminines évoluant déjà en ligue ;
- La catégorie Régional 2 rassemblant l'ensemble des arbitres féminines évoluant dans les districts de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine. Les arbitres de la catégorie Régional 2 seront encore gérées par leurs CDA respectives, la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine se gardant la possibilité d'observer des arbitres de cette catégorie.

Les arbitres de la catégorie Régional 1 seront observées par des arbitres de ligue. Ces observations entreront dans leurs obligations envers les districts.

Plusieurs stages seront organisés pour les arbitres féminines au cours de cette saison.

Cette stratégie est mise en place afin de développer et promouvoir l'arbitrage féminin.

La CRA ne sera plus composée que de 8 personnes. Ils se réuniront une fois au cours de la saison. Pas de revalorisation des frais d'arbitrage.

La CDA désignera les arbitres jusqu'au 4^{ème} tour de la coupe de France et jusqu'au 5^{ème} tour de la coupe d'Aquitaine. Cela représente un travail énorme pour les personnes en charge des désignations au district.

Un stage général de rentrée pour les observateurs et toutes les catégories d'arbitres de ligue sera organisé le week-end du 15 septembre 2019.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Une CDA a posé une question concernant la cotisation des bénévoles. Le président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine en discutera avec les présidents de district.

Nouveauté pour la saison 2019-2020, les clubs noteront les arbitres et les délégués de 0 à 5, les arbitres noteront les observateurs de 0 à 5. Cette demande émanerait des chargés de missions de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine. Les clubs transmettront les notes le lundi suivant les rencontres.

La question de la mise en place d'EVALBOX dans les districts a été posée. Cela nécessiterait une adaptation du questionnaire pour les arbitres de district. Ce dossier est mis à l'étude à la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Concernant la FMI, un district fait la remarque que parfois, lorsque l'arbitre est absent au match, la FMI n'est pas modifiée impliquant par défaut le défraiement de l'arbitre et la comptabilisation d'un match au niveau du statut de l'arbitrage.

La FFF demande à que soit défini 15 arbitres élités pour la ligue. Un premier test physique a été réalisé en fin de saison. Les tests physiques doivent être finalisés pour le 30 novembre 2019.

Les tests physiques vont être modifiés la saison prochaine. Mise en place du 15/20 sur 68 mètres pour tout le monde (nombre de répétition en fonction de la catégorie de l'arbitre).

Le rattrapage du test physique des candidats ligue sera possible.

Les arbitres accédant à la Division 1 en cours de saison pourront candidater à la ligue.

Pour candidater comme arbitre assistant Régional 2, il suffit d'être soit arbitre assistant Division 1 en district et avoir arbitré un minimum de 10 matches en qualité d'arbitre assistant Régional 3 ou arbitre central Division 2 et avoir arbitré un minimum de 5 matches en qualité d'arbitre assistant Régional 3.

Pour candidater comme jeune arbitre ligue il faut être né en 2001, 2002 2003 ou 2004. 1998 à 2004 pour les candidates féminines.

2. Point sur les renouvellements.

La Ligue de Football Nouvelle Aquitaine va demander aux districts un état hebdomadaire des renouvellements d'arbitres (Dossier médical complet).

La Ligue de Football Nouvelle Aquitaine renvoie au district de la Gironde de Football les demandes de licence d'arbitres indépendants afin que la CDA donne son avis.

Aujourd'hui, 78 dossiers médicaux ont été validés par le médecin. Aucune licence n'a pour le moment été validée par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine. Le fait d'avoir demandé aux arbitres de renouveler rapidement a permis de fluidifier les retours de demande de licences (anticipation des prises de RDV chez les spécialistes).

Le suivi est réalisé dans un fichier à la charge de Madame BOULTHAM Siham.

3. Point sur la saison prochaine

Le stage de rentrée de la ligue de Football Nouvelle Aquitaine se déroulera très certainement le 15 septembre 2019 à Gujan Mestras.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Le tableau des effectifs avec le positionnement des arbitres dans les différentes catégories est en cours de finalisation. Il reprend l'ensemble des arbitres de la saison dernière. Le positionnement des arbitres dans les catégories est réalisé suite au classement de fin de saison. Ils seront transmis tout d'abord aux responsables de catégorie. Charge à chaque représentant de catégorie, de relancer les arbitres n'ayant pas lancé la procédure de renouvellement. Ce document sera mis en place dans un google drive consultable par les membres de la CDA. La mise à jour de ce tableau est à la charge de Madame BOULTHAM Siham.

Certains arbitres du district de la Gironde de Football ont contesté le classement de la saison dernière. La CDA maintient sa position sur l'intégrité des observateurs et ne veut pas remettre en cause les observations réalisées.

Les arbitres de ligue rétrogradés en district de la Gironde de Football sont positionnés en D2.

Le stage interdistrict est reconduit la saison prochaine.

Pour les observations la saison prochaine, les arbitres de Division 1 seront séparés en 2 groupes formés en fonction du classement de la saison dernière. Ils seront observés par les 3 mêmes observateurs qui les classeront idem pour la Division 2 découpée en 3 poules avec 2 observateurs. Vu le manque d'observateurs, les arbitres de Division 3 n'auront qu'une observation au cours de la saison. Seuls les arbitres souhaitant progresser auront une seconde observation.

4. Intervention du président de la CDSA

Point sur les clubs en infraction par rapport au statut de l'arbitrage donné par Monsieur Alain DUPIOL :

- 2 clubs de Division 1
- 1 club de Division 2
- 4 clubs de Division 3
- 1 club de Régional 2
- 3 clubs de Régional 3
- 5 clubs de FUTSAL
- 50% des clubs FOOT ENTREPRISE

5. Intervention de la CTRA

Toutes les formations initiales sont programmées dont 7 pour la Gironde.

L'équipe de formation est composée des chargés de mission (21 sur 30 ont répondu favorablement) ainsi que de formateurs de la CDA souhaitant y participer.

Les formateurs de la CDA souhaitant s'investir dans la formation initiale sont Monsieur LAGARDERE Jean-Luc et Monsieur RABOISSON Didier.

Les formateurs ont été réunis le 30 juin 2019 pour réaliser un bilan de la saison écoulée.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Les chargés de mission (formateurs prioritaires) et 14 formateurs ont été invités. 5 CDA n'ont pas répondu à l'invitation. Cela fait un total de 35 formateurs potentiels pour la formation initiale. A cette occasion il a été rappelé aux formateurs que leur présence lors des examens de formation initiale est souhaitée afin de permettre aux candidats de garder un repère visuel avec des personnes connues.

Afin de bien définir les missions de chacun, Madame RENON Sandra présente à nouveau les missions de la CDA et de la CDPA.

L'organisation des formations initiales sera modifiée la saison prochaine. Au niveau logistique, il y aura des modifications sur la gestion de l'hébergement et la restauration. Pour les stagiaires dont la formation se déroulera au Haillan et à Puymoyen, ils devront réserver leurs hébergements et leurs repas directement au rond central du Haillan ou au cercle de Puymoyen. Pour les autres sites de formation, les stagiaires transmettront leurs demandes à l'IRFF.

Les kits pour les stagiaires seront distribués dans les districts en début de saison. Charge au formateur de récupérer les kits nécessaires à la formation à réaliser en fonction du nombre d'inscrits pour sa session.

Les stagiaires seront convoqués le vendredi soir à 18H45 s'ils prennent le repas sur le site, 20H15 si le repas n'est pas pris. Les convocations seront donc individualisées cette saison. Le programme de la formation sera transmis en même temps que la convocation. La formation se terminant le dimanche midi, le repas ne sera pas assuré.

Les stagiaires mineurs participeront à des stages spécifiques mineurs. En cas de problème suite à un effectif peu volumineux, le stagiaire mineur pourrait être intégré à un stage majeur, mais cela doit rester une exception.

Un google drive a été mis en place afin de suivre les stagiaires (nom du stagiaire, date de formation, lieu de la formation, notes obtenues au cours du stage, repêchage....). Ce drive sera accessible aux présidents de CDA, aux présidents de CDPA et aux formateurs.

Après un échec, le stagiaire aura droit à un repêchage. La question restant en suspend est le cas des absences aux tests. Cette question sera à voir avec les présidents de CDA.

Le contenu de la formation initiale est en attente de la mise à jour de la DTA.

L'observation d'un match le samedi soir est maintenue avec débriefing du match le dimanche matin avec les stagiaires avec la présence de l'arbitre ayant officié si possible.

Lors des formations, il faudra bien appuyer sur le module MyFFF. Madame RENON Sandra propose la mise en place d'un support commun pour l'utilisation de MyFFF. La CDA valide cette proposition.

Les inscriptions aux sessions de formation seront prises à J-7 sauf la dernière session. Les sessions sont normalement limitées à 25 stagiaires.

Lors de l'inscription, le stagiaire devra fournir une copie de la carte d'identité et un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'arbitrage (sauf pour les stagiaires déjà licenciés) permettant ainsi au stagiaire reçu, non licencié, de demander une licence d'arbitre sans renouveler le certificat médical.

La formation a un coût de 90€ de frais pédagogiques et 25€ de frais d'inscription (Décision de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine).

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que la formation initiale est une initiation à la pratique de l'arbitrage et qu'elle nécessite ensuite une formation continue.

Le label senior est reconduit la saison prochaine. Les retours des clubs sont très largement positifs.

Les clubs apprécient particulièrement les échanges avec les arbitres dans un cadre différent.

6. Tour de table

Monsieur BANEY Hubert :

La dernière commission de discipline a infligé une sanction de 10 ans à un joueur ayant frappé un arbitre.

Monsieur VAISSEAU Michel :

Demande à modifier les horaires des astreintes. Cette modification est demandée notamment pour le samedi après-midi soit 17H00 au lieu de 18H00. En effet, après 16H30, il n'y a pratiquement plus d'appel. Il précise également qu'en cas de soucis il y a toujours l'adresse mail qu'il consulte régulièrement.

Astreintes proposées :

- Vendredi 18H00 – 20H00
- Samedi 10H00 – 12H00 et 14H00 – 17H00
- Dimanche 09H00 – 12H00

Monsieur GRENIER Patrick attire l'attention de la CDA sur le fait que le nombre de match se jouant en nocturne le samedi serait sûrement en progression à l'avenir.

La CDA valide la proposition de Monsieur VAISSEAU Michel pour le début de la saison en précisant bien que si le nombre de match du samedi soir évolue, l'astreinte repassera à 18H00 le samedi.

Monsieur VAISSEAU Michel demande à Monsieur GRENIER Patrick si la CDA a été reconduite dans son ensemble et validée par le comité directeur. Monsieur GRENIER Patrick répond que le comité directeur a validé la CDA le 05 juillet 2019.

Monsieur LEMAIRE Philippe :

Afin d'optimiser la gestion du courrier, il demande à ce qu'une réunion soit programmée avec Madame BOULTHAM Siham, Madame RABOISSON Monique et Monsieur GRENIER Patrick et propose que le secrétariat et lui-même essaie de se rencontrer une fois par semaine en fonction du courrier.

Monsieur DUPIOL Alain :

Il a représenté le président de la CDA à la réunion des présidents de CDA à la FFF. Points rapportés par Monsieur DUPIOL Alain :

- Une clé USB lui a été transmise comportant un module formation.
- Toutes les ligues ne travaillent pas de la même façon.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

- Une ligue a des difficultés pour désigner des arbitres centraux en national 3 du fait de la limitation du kilométrage. La réponse de la fédération, envoyer un arbitre de R1 se trouvant à proximité du match.
- Beaucoup de projets sont bloqués par manque de moyen financier.
- Une documentation concernant l'arbitrage FUTSAL sera transmise prochainement (courant septembre ou octobre).
- Nombreuses modifications des lois du jeu.
- Un district a créé un label arbitrage. A priori, la FFF ne se lancera pas dans cette ligne étant donné qu'il existe déjà un label club englobant la partie arbitrage. Affaire à l'étude.
- 551 clubs fédéraux sont en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31/08/2018. Ce nombre était descendu à 241 au 01 janvier 2019. L'objectif de la FFF est, pour les clubs fédéraux et ligue, aucun club en infraction au 15 juin 2020. Pas un mot sur les clubs de district en infraction.
- Les référents en arbitrage deviendraient un objectif prioritaire pour la FFF. La Ligue de Football Nouvelle Aquitaine aurait un peu de retard sur les autres ligues (moyenne nationale par rapport aux objectifs 40%, Ligue de Football Nouvelle Aquitaine 33%).
- 1833 réponses sur les 47000 mails transmis aux joueuses par la FFF pour le recrutement d'arbitres féminines. L'objectif est de recruter 1500 arbitres féminines sur les 1833 réponses. L'arbitrage féminin est une des priorités.
- 2,3% d'arbitres au plan national la saison dernière. La Ligue de Football Nouvelle Aquitaine peut se prévaloir d'avoir 1,9 arbitres en plus sur cette même saison. L'objectif de la FFF est d'avoir rapidement 25000 arbitres.

Monsieur BADAUT Serge :

Demande à recevoir les classements des arbitres. Ces informations seront en ligne dans quelque temps et doivent encore être validées par le comité directeur.

Monsieur LANZERAY Pierre :

Deviens le référent des candidats ligue. Dans ce cadre il demande à pouvoir les rencontrer afin de faire leur connaissance.

La prochaine réunion de CDA est programmée le 12 août 2019.

Fin de la réunion 21H45

P. GRENIER
Président de la C.D.A.

Ph. LEMAIRE
Secrétaire de la C.D.A.